



ANNEXE
À LA LETTRE DU 5 FÉVRIER 1993
DU HAUT-COMMISSAIRE DU ROYAUME-UNI AU CANADA
AU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

ACCORD SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
ENTRE
JERSEY, GUERNESEY ET LE CANADA

Les Parties au présent Accord, à savoir Jersey, Guernesey et le Canada,

Résolues à coopérer dans le domaine de la sécurité sociale,

Ont décidé de conclure un accord à cette fin, et

Ont convenu des dispositions suivantes: